

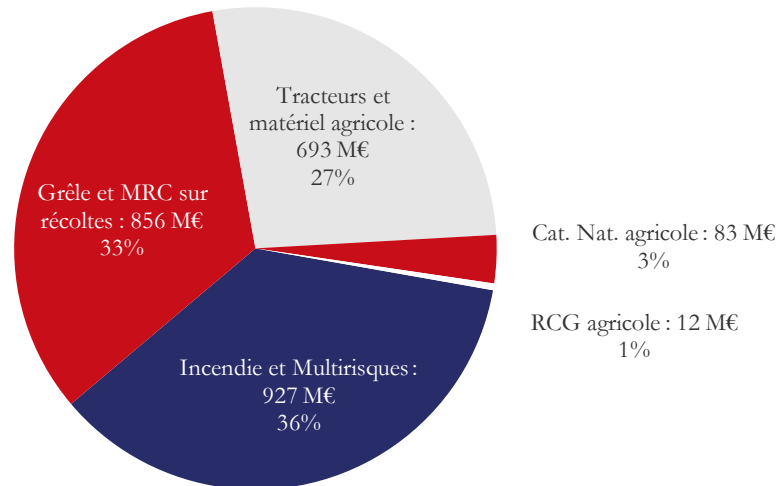
L'ASSURANCE AGRICOLE EN 2023

ASSURANCES DE BIENS
ET DE RESPONSABILITÉ

Synthèse

Les cotisations de l'ensemble des **assurances de biens et responsabilité des exploitations agricoles** sont évaluées à 2,6 milliards d'euros en 2023 ; 69 % de ce montant (soit 1,8 milliard d'euros) correspond à l'assurance de dommages aux biens agricoles (contrats grêle et MRC et contrats incendie et multirisques).

- ◆ Répartition des cotisations relatives aux assurances de biens et de responsabilité des exploitations agricoles en 2023



Les encaissements de l'**assurance dommages aux biens agricoles** s'élèvent à 1,8 milliard d'euros et enregistrent une hausse de +15,8 % en 2023 après +10,1 % en 2022. Les **contrats incendie et multirisques** ont connu une hausse de leurs cotisations (927 M€ : +4,5 % après +4,4 % en 2022) ; tandis que le rapport sinistres à primes s'établit à 94 % en baisse de 5 points de pourcentage principalement due à l'amélioration du ratio sinistres à primes de la garantie incendie (-12 pts), mais présente tout de même un niveau élevé par rapport à 2021 (+37 pts). Le rapport sinistres à primes est par ailleurs déficitaire, notamment en raison du niveau de la garantie TGN, qui présente pour la deuxième année consécutive un ratio sinistres à primes très élevé (183 % en 2023 et 184 % en 2022, contre 39 % en 2021). Les encaissements associés à l'**assurance des cultures** progressent fortement à 856 M€ (+31,1 %). La sinistralité de l'année 2023 baisse de -43,1 % et s'établit à 345 M€. Le rapport sinistres à primes s'élève à 40 %, en recul de 53 points de pourcentage par rapport à 2022 du fait de la forte progression des cotisations et de la baisse simultanée des indemnités versées.

Les contrats MRC voient leurs encaissements progresser de +49,3 % en 2023 (après +15,3 % en 2022) pour s'établir à 642 M€. Le rapport sinistres à primes s'établit à 40 % avec une charge de sinistres qui représente 257 M€. Le rapport sinistres à primes net d'Indemnité de Solidarité Nationale (ISN) s'élève quant à lui à 33 %. Il est important de noter que le rapport sinistres à primes cumulé depuis 2005 s'établit à 100 %, soit un ratio S/P très nettement déficitaire.

Les cotisations des **contrats spécifiques grêle** baissent en 2023, de -4,0 %, ce qui constitue la plus forte baisse enregistrée depuis le début de leur suivi statistique en 2012. Les indemnités versées diminuent fortement (-56 %) pour atteindre 88 M€. Le rapport sinistres à primes s'établit à 41 % en 2023, en recul de 48 points de pourcentage par rapport à 2022.

Les cotisations des **contrats tracteurs et matériel agricole** sont estimées pour 2023 à 693 M€ pour le marché national. Le rapport sinistres à primes augmente de 5 points de pourcentage par rapport à 2022 pour s'établir à 77 %.

Chiffres clés

Marché national – estimation France Assureurs

Contrats incendie et multirisques

	Marché national		
	Cotisations (en M€)	Sinistres (en M€)	Rapport S/P (en %)
2019	828	546	66
2020	837	527	63
2021	850	487	57
2022	887	881	99
2023	927	869	94
Δ 2023/2022	+4,5 %	-1,3 %	-5 pts

Ensemble des contrats sur cultures (MRC + contrats spécifiques Grêle)

	Marché national		
	Cotisations (en M€)	Sinistres (en M€)	Rapport S/P (en %)
2019	520	517	99
2020	544	574	105
2021	549	587	107
2022	653	606	93
2023	856	345	40
Δ 2023/2022	+31,1 %	-43,1 %	-53 pts

Contrats tracteurs et matériel agricole

	Marché national		
	Cotisations (en M€)	Sinistres (en M€)	Rapport S/P (en %)
2019	562	399	71
2020	559	447	80
2021	610	419	69
2022	643	463	72
2023	693	535	77
Δ 2023/2022	+7,7%	+15,6 %	+5 pts



Ce document est la propriété exclusive de la Fédération Française de l'Assurance qui a pour nom d'usage France Assureurs et est protégé par le droit d'auteur. La reproduction, la représentation et la diffusion de tout ou partie de ce document ne peuvent se faire, en dehors du périmètre de la société ou de l'organisme destinataire de ce document, qu'avec l'autorisation de France Assureurs.